

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 063-216302190-20231130-AA202326-AR

Berger
Levrault

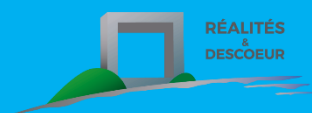
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Novembre 2023

Réf :49527



Bureau d'études REALITES ET DESCOEUR

49 Rue des Salins 63000 Clermont-Ferrand - Tél : 04 73 35 16 26

realitesetdescoeur@realites-be.fr

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE MAZAYES

**ARRETE MUNICIPAL n°AA2023 -26 du 30 novembre 2023
portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde**

Le Maire de la Commune de Mazayes,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : inondation, séisme, retrait / gonflement des sols argileux, feux de forêt, radon, pollution des sols ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE :

Article 1er : Le plan communal de sauvegarde de la Commune de Mazayes est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme.

Article 5 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Mazayes, le 30 novembre 2023

Le Maire,

Patrick DURAND



Préambule

CADRE REGLEMENTAIRE

Selon l'article L731-3 du Code de la sécurité intérieure, le Plan Communal de Sauvegarde « prépare la réponse aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population »

Il est composé de :

« 1° Le document d'information communal sur les risques majeurs prévu au III de l'article R. 125-11 du code de l'environnement ;

2° Le diagnostic des risques et des vulnérabilités locales ;

3° L'organisation assurant la protection et le soutien de la population qui précise les dispositions internes prises par la commune afin d'être en mesure à tout moment d'alerter et d'informer la population et de recevoir une alerte émanant des autorités. Ces dispositions comprennent notamment un annuaire opérationnel et un règlement d'emploi des différents moyens d'alerte susceptibles d'être mis en œuvre ;

4° Les modalités de mise en œuvre de la réserve communale de sécurité civile quand cette dernière a été constituée en application de l'article L. 724-2 du présent code. » (Article R731-3 du code de la sécurité intérieure.)

Le maire est l'autorité de police administrative au nom de la commune. Il possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de sécurité publique, tranquillité publique et salubrité publique.

L'article L. 2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'en « cas de danger grave ou imminent, tel que les accidents naturels prévus au 5° de l'article L. 2212-2, le maire prescrit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances ». Parmi les accidents naturels on compte : « les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. » (Article L. 2212-2 du CGCT).

LE ROLE DU PCS

L'objectif d'un Plan Communal de Sauvegarde est de préparer les services communaux à gérer les potentielles crises sur leur territoire. Il doit permettre de faire face à des aléas naturels et technologiques. Son rôle est de définir l'organisation de la commune et les actions à mettre en œuvre pour protéger les populations : alerte, information, évacuation, hébergement, ... Les actions de sauvegarde sont différentes des actions de secours qui sont assurées par les services d'urgence (pompiers, SAMU). Le PCS est donc complémentaire aux plans de secours créés par la préfecture et organise la gestion de crise au niveau communal.

MODALITE D'ACTIVATION DU PCS

Le PCS peut être déclenché par le **maire** (ou son suppléant), si les informations reçues indiquent qu'un événement remettant en question la sécurité civile est en train de se produire. Il doit alors informer le préfet.

Le PCS peut aussi être déclenché par le **préfet** (ou son représentant).

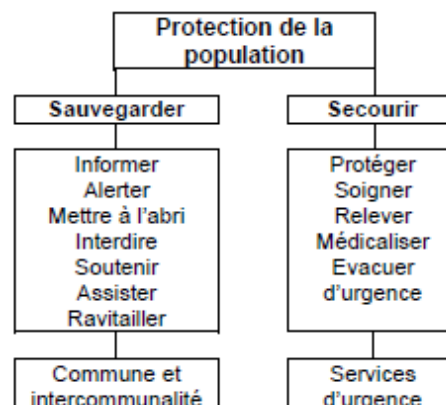




Table des matières

1. IDENTIFICATION DES RISQUES SUR LA COMMUNE	5
1.1 LISTE DES ALEAS SUSCEPTIBLES DE SE PRODUIRE SUR LA COMMUNE	6
1.2 HISTORIQUE DES CATASTROPHES NATURELLES RECONNUES SUR LA COMMUNE	9
1.3 IDENTIFICATION DES VULNERABILITES / ENJEUX	10
2. ORGANISER LA REPONSE COMMUNALE	13
2.1 MODALITES D'ACTIVATION DU PCS (schéma)	14
2.2 ORGANISATION DU DISPOSITIF COMMUNAL (schéma)	15
2.3 REPARTITION DES MISSIONS DE L'EQUIPE MUNICIPALE	17
2.4 ORGANISATION DE L'ALERTE	23
2.5 SOUTIEN A LA POPULATION : Mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement	24
3. RECENSEMENT DES MOYENS SUSCEPTIBLES D'ETRE MOBILISES	25
3.1 MOYENS HUMAINS	26
3.1 MOYENS MATERIELS	29
4. LES ANNEXES	30
4.1 ANNUAIRE DE CRISE	31
4.2 MODELES DE DOCUMENTS	33



Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Berger
Levisuit

ID : 063-216302190-20231130-AA202326-AR

1

IDENTIFICATION DES RISQUES SUR LA COMMUNE

1.1 LISTE DES ALEAS SUSCEPTIBLES DE SE PRODUIRE SUR LA COMMUNE



En flashant ce QR code, vous pouvez consulter les risques sur votre commune.

LES RISQUES NATURELS

- ☞ **INONDATION PAR CRUE TORRENTIELLE OU A MONTEE RAPIDE DE COURS D'EAU** : Dernier épisode connu le 30 décembre 1999.

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables.

On distingue deux types d'inondations :

- La montée lente des eaux en région de plaine : la rivière sort lentement de son lit mineur et inonde la plaine pendant une période relativement longue.
- La formation rapide de crues torrentielles lors des précipitations intenses : les eaux de ruissellement se concentrent rapidement dans la cour d'eau, engendrant des crues torrentielles, brutales et violentes

Le ruissellement est dû à l'imperméabilisation des sols limitant l'infiltration lors de précipitations.

- ☞ **SEISME** : risque sismique 3 (modéré).

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

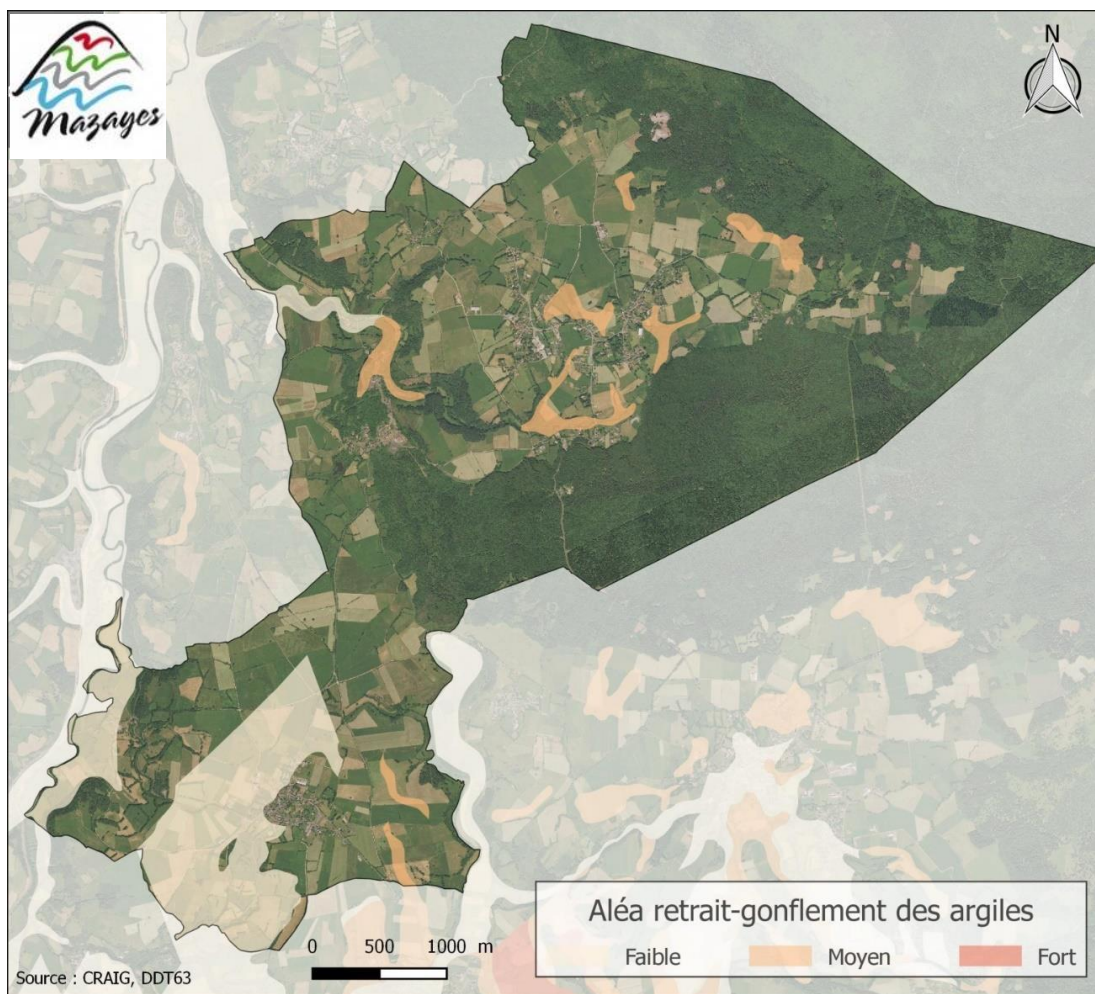
Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.

- ☞ **RETRAIT-GONFLEMENTS DES SOLS ARGILEUX** : risque modéré à faible.

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau :

- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ».
- Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).



Localisation du risque « retrait gonflement des argiles »

☞ FEU DE FORET

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu couvre une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.

Le terme incendie vaut aussi pour les formations subforestières de plus petites tailles que sont le maquis, la garrigue et les landes.

☞ RADON : potentiel de catégorie 1 (faible).

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation. Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube).

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

📁 POLLUTION DES SOLS

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

3 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sont identifiés sur la commune.

N° Identifiant SSP	N° Identifiant BASIAS	Dernière raison sociale de l'entreprise	Nom usuel	Adresse principale
SSP3790803 🔗	AUV6300277	COHADE	Ancienne station-Essence Garage COHADE	Champille
SSP3791585 🔗	AUV6301059	COMMUNE DE MAZAYE	Ancienne décharge communale	Hameau Champille de - Bois de Chambois
SSP3791586 🔗	AUV6301060	COMMUNE DE MAZAYE	Ancienne décharge communale	Coheix

Liste des sites pollués

(Source : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/basias/donnees#/reg=84&dpt=63&com=63219>)

1.2 HISTORIQUE DES CATASTROPHES NATURELLES RECONNUES SUR LA COMMUNE

Les aléas mentionnés dans le chapitre précédent sont réels et ont déjà pu se produire sur le territoire communal à plusieurs reprises, comme le montrent les différents arrêtés reconnaissant l'état de catastrophe naturelle pour certains d'entre eux.

Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/1994	25/11/1994
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

(Source : georisques.gouv.fr)

1.3 IDENTIFICATION DES VULNERABILITES / ENJEUX

NOMBRE D'HABITANTS SUR LA COMMUNE

✎ **NOMBRE D'HABITANTS DE LA COMMUNE** : 717 hab.

✎ **NOMBRE D'HABITANTS PAR VILLAGES ET HAMEAUX** :

- Mazayes Basses : 28 hab.
- Mazayes Hautes : 43 hab.
- Petit Chambois : 189 hab.
- Grand Chambois : 176 hab.
- Champille : 43 hab.
- Coheix : 173 hab.
- Epoux : 22 hab.
- Chez Rique : 8 hab.
- Les Gardes : 35 hab.

LES ETABLISSEMENTS SENSIBLES

DESIGNATION	RESPONSABLE	ADRESSE	TELEPHONE
Ensemble école primaire / Cantine scolaire	Marie-Gaëlle PALLUT Directrice	2 rue des Ecoles 63230 Mazayes hautes	09 66 40 51 32
Bibliothèque municipale	Marie-José COQUEL 2 ^{ème} adjointe au maire	Mairie 1 rue des Ecoles 63230 Mazayes Hautes	07 87 20 47 31
Ensemble Mairie / Salle municipale / Gîte	Monsieur le Maire	Mairie 1 rue des Ecoles 63230 Mazayes Hautes	04 73 88 90 95 06 15 10 51 26

LES PERSONNES A RISQUES en situation de handicap, bénéficiant de soin, isolées et/ou sans moyen de locomotion.

NOM - PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	PERSONNE A PREVENIR
ANDANSON Henriette	7 rue du Verger 63230 Coheix	04 73 87 11 68	Marie-Jo COQUEL 07 87 20 47 31
BEAU Joël	4 rue de la Croix du Try 63230 Petit Chambois	04 73 88 70 08	Marie-Paule DURAND 06 11 01 09 35
BEAU Colette	4 rue de la Croix du Try 63230 Petit Chambois	04 73 88 70 08	Marie-Paule DURAND 06 11 01 09 35
BESERVE Gisèle	24 route des Carriers 63230 Petit Chambois		Cathy MONTEL 06 73 49 61 53
BONNET Robert	30 rue de la Croix du Try 63230 Petit Chambois		Marie-Paule DURAND 06 11 01 09 35
BOURDASSOL Francine	15 rue des Pierreux 63230 Petit Chambois	04 73 88 91 58	Lisa COLINEAU 06 73 81 53 70
BOUSSET Madeleine	30 route des Puys 63230 Coheix	04 73 87 12 55	Marie-Jo COQUEL 07 87 20 47 31
BOYER Robert	71 route des Carriers 63230 Petit Chambois	04 73 88 92 66	Nathalie GALLET 06 78 15 94 71
CHOMETTON Joseph	route des Carriers 63230 Petit Chambois	04 73 88 63 66	Cathy MONTEL 06 73 49 61 53
CLEMENT Jacques	61 route des Carriers 63230 Petit Chambois		Nathalie GALLET 06 78 15 94 71
DAUCHE Pascal	26 route des Carriers 63230 Petit Chambois	04 73 88 63 66	Régine GRANIER 06 38 36 90 32
FAYET Serge	32 route des Carriers 63230 Grand Chambois		Cathy MONTEL 06 73 49 61 53
GAUFIER Yvonne	11 route des Puys 63230 Coheix	04 73 87 14 10	Marie-Jo COQUEL 07 87 20 47 31
GAUTHIER Stéphanie	36 route des Puys 63230 Coheix	07 62 82 53 60	Marie-Jo COQUEL 07 87 20 47 31
GUY Marie-Thérèse	2 rue du Calvaire 63230 Coheix	04 73 87 10 58	Marie-Jo COQUEL 07 87 20 47 31
JALLUT René	8 allée du Galoupi 63230 Mazayes Hautes	04 73 88 72 46	Régine GRANIER 06 38 36 90 32
LEDRU Jocelyne	71 route des Carriers 63230 Petit Chambois	06 72 82 55 86	Nathalie GALLET 06 78 15 94 71



Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Berger
Levrault

ID : 063-216302190-20231130-AA202326-AR

MARQUET Georges	1 rue de la Viarle 63230 Grand Chambois	09 61 47 77 08	Corinne HEBRARD 06 67 20 10 02
MIOCHE Jeanne	65 route des Carriers 63230 Petit Chambois	04 73 88 74 20	Nathalie GALLET 06 78 15 94 71
MEURELAGE Michel	31 route des Puys 63230 Coheix		Marie-Jo COQUEL 07 87 20 47 31
MONMASSON Maryvonne	75 route des Carriers 63230 Petit Chambois	04 73 88 75 19	Nathalie GALLET 06 78 15 94 71
ROCHEFORT Mauricette	Rue Léon Rochefort 63230 Grand Chambois	04 73 88 92 36	Cathy MONTEL 06 73 49 61 53
ROCHEFORT Rolande	Route de Côme 63230 Les Gardes	09 77 78 92 36	Cathy RODRIGUEZ 06 80 23 30 70
ROYON Guy	Route des Amontées 63230 Grand Chambois	04 73 88 97 03	Corinne HEBRARD 06 67 20 10 02
SANTANOCETTO Bernadette	22 Route des Amontées 63230 Grand Chambois		Corinne HEBRARD 06 67 20 10 02
SUCHET Georges	6 rue des Moulins 63230 Mazayes Basses	04 73 88 73 75	Régine GRANIER 06 38 36 90 32
VALLEIX Ginette	16 rue de la Viarle 63230 Grand Chambois		Clara CAUNTLEY 07 50 65 32 73



Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 063-216302190-20231130-AA202326-AR

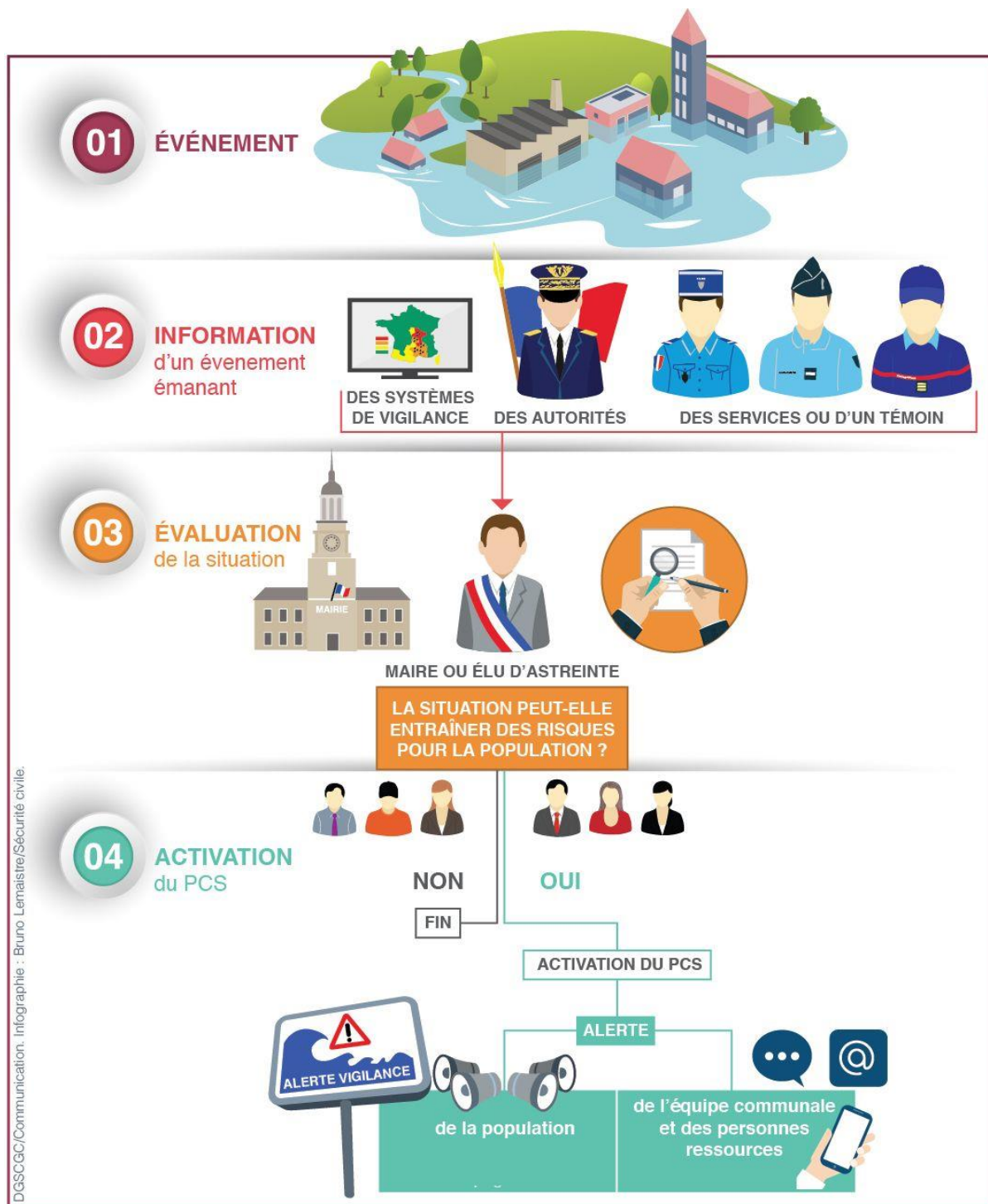
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



2

ORGANISER LA REPONSE COMMUNALE

2.1 MODALITES D'ACTIVATION DU PCS (schéma)



2.2 ORGANISATION DU DISPOSITIF COMMUNAL (schéma)

LE MAIRE

DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS (DOS)

Le maire M. Patrick DURAND - 04 73 88 97 55 - 06 15 10 51 26

1^{er} ADJOINT

M. Michel RODRIGUEZ - 06 77 75 51 52

2^{ème} ADJOINTE

Mme Marie-Jo COQUEL – 07 87 20 47 31

3^{ème} ADJOINT

M. Jean-Pascal VARAGNAT – 06 19 45 77 51

4^{ème} ADJOINT

M. Jean-Paul BREVET – 06 71 34 72 76



COORDINATION DES MOYENS ET DES ACTIONS

PRINCIPAL 1 : Le Maire

04 73 88 97 55 - 06 15 10 51 26

ELU REFERENT : M. Michel RODRIGUEZ - 06 77 75 51 52



EQUIPES DE TERRAIN

Responsable ALERTE : 06 15 10 51 26 (Maire)

Suppléant alerte : 06 77 75 51 52 (1^{er} adjoint)

Responsable LOGISTIQUE : 06 15 10 51 26 (Maire)

Suppléant logistique : 06 77 75 51 52 (1^{er} adjoint)

LOCALISATION DE LA CELLULE DE CRISE :

📍 POSTE DE COMMANDEMENT GENERAL

Mairie de Mazayes

1, rue des Ecoles

63230 MAZAYES

Tél : 04 73 88 90 95 / Mail : mairie.mazayes@orange.fr



2.3 REPARTITION DES MISSIONS DE L'EQUIPE MUNICIPALE

DIRECTION DES OPERATIONS DE SECOURS (DOS)

☞ L'ACCUEIL DU PUBLIC

Une permanence sera réalisée par le personnel communal afin qu'un maximum d'administrés soient informés des événements en cours et de la mise en place des structures d'accueil.

☞ LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU POSTE DE CONTROLE

Mairie de Mazayes
1, rue des Ecoles
63230 MAZAYES
Tél : 04 73 88 90 95 / Mail : mairie.mazayes@orange.fr

☞ CONSTITUTION DE LA CELLULE DE CRISE

Présidée par M. le Maire (DOS), elle sera composée de l'équipe coordinatrice et terrain.
L'ensemble du personnel municipal est mobilisé soit dans leur fonction, soit hors fonction respective.
En sus, il sera fait appel aux personnes volontaires pour assurer la permanence téléphonique (équipe de deux personnes se relayant durant toute la période de crise).

Cette équipe aura en charge de répondre aux appels, d'apporter les premières réponses aux administrés et de relayer les demandes à l'équipe terrain et aux coordinateurs.

Elle tiendra un listing des appels avec les sujets abordés et éventuellement prise de coordonnées si strictement nécessaire.

Elle sera en lien avec l'ensemble du personnel et tout particulièrement l'équipe terrain.

☞ LES MOYENS MATÉRIELS NÉCESSAIRES AU POSTE DE COMMANDEMENT SONT :

- 2 lignes téléphoniques,
- 1 ordinateur,
- 1 imprimante,
- plans de la commune,
- ensemble de ressources en papeteries.

TABLEAU DES ACTIONS A MENER ET A COMPLETER PAR LA PERSONNE DESIGNEE AU DEBUT DE LA CRISE

N°	ACTIONS	OBSERVATIONS / HEURE DE REALISATION
1	Alerter les membres de l'organisation de crise, et leur demander de se rendre en Mairie	
2	Organiser le Poste de Commandement Communal	
3	Organiser une réunion de crise avec les différents intervenants	
4	Relayer l'alerte dans les zones concernées (téléphone/porte à porte) sur l'ensemble de la commune	
5	Informer l'ensemble de la population de la situation et lui demander de ne pas se déplacer sauf urgence absolue (pour ne pas encombrer les routes) Equipe évaluation / Intervention	
6	Informer les organismes publics/privés partenaire de la Commune pour coordonner les actions à mener notamment les réseaux électrique gaz eaux, assainissement, éclairage publique, déchets	
7	EN CAS D'ÉVACUATION DES ZONES À RISQUES : Organiser l'évacuation des personnes concernées par le risque Organiser la circulation à l'intérieur de la commune pour faciliter les flux de véhicules par des itinéraires d'évacuation	

8	Si besoin, ouvrir les lieux d'hébergement communaux Equipe d'aide aux sinistrés	
9	Transmettre tout besoin de matériel complémentaire au PC communal	
10	Remplir régulièrement la main courante de l'intervention	

FICHES ACTIONS

DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS *LE MAIRE*

Le maire est le directeur des opérations de secours sur le territoire communal jusqu'à ce que le préfet déclenche un plan de secours départemental.

Au début de la crise :

- déclenche le PCS après évaluation de la situation et vérification des informations,
- active la cellule de crise communale et appelle les responsables communaux,
- guide les équipes de secours vers le lieu de la catastrophe.

Pendant la crise :

- si inondation : surveille l'évolution de la situation sur le site vigicrues.gouv.fr,
- prend les mesures administratives nécessaires via des arrêtés,
- dirige les actions de l'équipe municipale,
- décide des actions à mener,
- valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours,
- renseigne les autorités (préfecture, ...),
- communique avec la population et les médias.

Fin de la crise :

- organise une réunion de débriefing avec toutes les équipes terrain et le conseil municipal.

EQUIPE COORDINATRICE DES MOYENS ET DES ACTIONS

Au début de la crise :

- organise la cellule de crise.

Pendant la crise :

- est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises,
- anime la cellule de crise communale,
- mobilise les moyens publics et privés sur la commune,
- veille à la réalisation des décisions prises par le DOS et transmet les ordres aux équipes de terrain,
- centralise les comptes-rendus et les demandes des équipes de terrain,
- prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction.

Fin de la crise :

- prépare la réunion de débriefing avec toutes les équipes de terrain et le DOS.

A REPARTIR SUR LES COORDINATEURS

SECRETAIRE - SECRETARIAT GENERAL ET VOLONTAIRES

Au début de la crise :

- est informé de l'alerte,
- se rend au lieu déterminé pour accueillir le public,
- organise l'installation,
- ouvre le calendrier des événements, informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux),
- appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource,
- prépare la cellule de crise (matériel de bureau – postes téléphoniques...),
- ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe),
- assiste le coordinateur des moyens et des actions.

Pendant la crise :

- assure l'accueil téléphonique,
- assure la logistique (approvisionnement du matériel),
- assure la frappe et la transmission des documents,
- appuie les différents responsables en tant que de besoin,
- tient à jour le calendrier des événements.

Fin de la crise :

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise,
- participe avec le maire à la préparation de la réunion de débriefing.

RESPONSABLE LOGISTIQUE

DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES OU PERSONNE DESIGNÉE

Au début de la crise :

- est informé de l'alerte,
- se rend au lieu déterminé pour accueillir le public concerné.

Pendant la crise :

- met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex: barrières, parpaings, etc.....),
- met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre,
- active et met en œuvre le centre de rassemblement de la commune,
- organise le transport collectif des personnes,
- s'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions.

Fin de la crise :

- informe les équipes techniques de la commune,
- assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise,
- participe à la réunion de débriefing présidée par le maire.

RESPONSABLE « ALERTE DE LA POPULATION »

Au début de la crise :

- est informé de l'alerte,
- se rend au lieu déterminé pour accueillir le public concerné.

Pendant la crise :

- s'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable),
- assure l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable...)
- assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées,
- en cas d'évaluation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les forces de l'ordre.

Fin de la crise :

- prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise,
- participe à la réunion de débriefing présidée par le maire.

RESPONSABLE « SOUTIEN DE LA POPULATION »

Au début de la crise :

- est informé de l'alerte,
- met en place un ou plusieurs lieux de regroupement et d'accueil des populations,
- demande à la cellule de crise communale et/ou au responsable logistique le matériel nécessaire pour faire fonctionner le centre d'accueil,
- rend compte à la cellule de crise communale de l'ouverture des centres d'accueil et d'éventuelles difficultés rencontrées.

Pendant la crise :

- accueille les populations dans le/les centres d'accueil,
- transmet à la cellule de crise communale l'identité des personnes accueillies dans le(s) centre(s),
- assure la fourniture de repas aux personnes hébergées,
- assure l'approvisionnement des habitants si nécessaire (évaluation des besoins, demande à la cellule de crise),
- si évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme (en lien avec les services de gendarmerie).

Fin de la crise :

- Participe à la réunion de débriefing présidée par le maire.

2.4 ORGANISATION DE L'ALERTE

LISTE DES CONTACTS POUR LA PREFECTURE

NOM - PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	ADRESSE MAIL
Patrick DURAND, maire	24 rue de la Croix du Try 63230 Petit Chambois	06 15 10 51 26	dur-pat@wanadoo.fr
Michel RODRIGUEZ, 1 ^{er} adjoint	13 rue du Grand Chêne 63230 Epoux	06 77 75 51 52	michelrodriguez63@orange.fr
Marie-Jo COQUEL, 2 ^{ème} adjointe	16 rue de l'Ancienne Ecole 63230 Coheix	07 87 20 47 31	mjcoquel@orange.fr
Jean-Pascal VARAGNAT, 3 ^{ème} adjoint	8 route de Lavezolle 63230 Les Gardes	06 19 45 77 51	jp.varagnat@gmail.com
Jean-Claude BREVET, 4 ^{ème} adjoint	29 route des Puits 63230 Coheix	06 71 34 72 76	jcbrevet@orange.fr
Secrétariat de mairie	1 rue des Ecoles 63230 Mazayes Hautes	04 73 88 90 95	mairie.mazayes@orange.fr

LORSQUE LE DANGER EST AVERE ET IMMIMENT, l'alerte est donnée par le responsable de l'équipe « ALERTE » :
Monsieur le maire.

DOIT ETRE ALERTEE, selon le risque :

- Toute la population (tempête, ...).
- Une partie de la population (inondation, incendie, ...).

ALERTE GENERALE

MOYENS	ADRESSE	OBSERVATION
Tocsin Eglise de Coheix	63230 Coheix	Clefs disponibles en mairie et auprès de l'adjoint référent : Marie-Jo COQUEL 07 87 20 47 31
Tocsin Eglise de Mazayes	Eglise Saint Germain 63230 Mazayes Basses	Clefs disponibles en mairie et auprès de monsieur le maire Patrick DURAND 06 15 10 51 26
PanneauPocket		Application mobile
Site internet de la commune		https://www.mazayes.fr/

2.5 SOUTIEN A LA POPULATION : Mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

La création d'un ou de plusieurs espaces de regroupement, d'accueil et d'hébergement de la population est gérée par l'équipe « Soutien à la population ».

LIEUX D'ACCUEIL DE LA POPULATION

BATIMENT / ADRESSE	RESPONSABLE / CONTACT	SURFACE OU CAPACITE	CARACTERISTIQUES (couchage, restauration,...)
Salle municipale	Monsieur le Maire 06 15 10 51 26	Environ 200 personnes	Cuisine
Gîte communal	Monsieur le Maire 06 15 10 51 26	18 couchages	Kitchenette



Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Berger
Levisuit

ID : 063-216302190-20231130-AA202326-AR

3

RECENSEMENT DES MOYENS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MOBILISÉS

3.1 MOYENS HUMAINS

PROFESSIONS MEDICALES

NOM	ADRESSE	TELEPHONE	DOMAINE DE COMPETENCES
MEYER Pierre-Luc	7 rue des Granges 63230 Coheix		Pharmacien
BORDES Sophie	10 chemin des Branchères 63230 Grand Chambois		Pédiatre

RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS

NOM	PRESIDENT	ADRESSE	CONTACT
Art' Verne Scrap	Mme Bernadette GUILLOT Présidente Secrétaire : annick andanson@yahoo.fr	Epoux 63230 MAZAYES	07.88.21.28.11
Association des Parents d'élèves	Mme SALVINI Elodie ape.mazayes@yahoo.com	Bannières 63230 St Pierre Le Chastel	
Société de Chasse	M. Patrick VALLEIX Président valleix.p@orange.fr	Coheix 63230 MAZAYES	04.73.88.20.02
Les Alouettes Gymnastique	Mme Cécile ARFEUIL clubdesalouettes@yahoo.com	12 rue de la croix du Try Petit Chambois 63230 Mazayes	06.88.20.15.86
Association des Jeunes de Coheix (AJC)	M. Thierry PLANCHAT	43, route des puy Coheix 63230 Mazayes	<u>06.63.28.31.40</u>
Mazayes Alternatives	Collectif asso.mazayes.alternatives@gmail.com	Route des carriers 63230 MAZAYES	
De Sioule à Pierre Signée	M. Dominique AMOSSE dom.amoss@orange.fr	11, rue des écoles Mazayes Basses 63230 Mazayes	04.73.88.77.38

PERSONNES PARLANT UNE LANGUE ETRANGERE

LANGUE	NOM	ADRESSE	TELEPHONE
Anglais	Jean-Pierre Schoch	3 chemin du Chuque 63230 Grand Chambois	06 59 08 10 19
Portugais	Marie-Jo Coquel	16 rue de l'Ancienne Ecole 63230 Coheix	07 87 20 47 31

BENEVOLES

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
BOUCHET	Nicolas	2 chemin de Pierre Bénite 63230 Petit Chambois	06 29 55 05 18
DURLET	Pierre	1 impasse de la Source 63230 Mayayes Hautes	06 83 61 97 80
COLINEAU	Elisabeth	5 rue de la Font Blanche 63230 Mazayes	06 32 54 75 63
DESBIENDRAS	Nathalie	14 chemin des Branchères 63230 Grand Chambois	06 19 90 02 90
FLAGEUL	Aurélien	10 rue de la croix du Try 63230 Petit Chambois	06 29 34 33 75
GALLET	Nathalie	72 route des Carriers 63230 Petit Chambois	06 78 15 94 71
GAUNTHLEY	Clara	5 route des Amontées 63230 Petit Chambois	07 50 63 32 73
HEBRARD	Corinne	15 route des Amontées 63230 Petit Chambois	06 67 20 10 02
LEMEUNIER	Florence	6 impasse des Monts 63230 Grand Chambois	06 68 00 87 89
VAYSSIE	Eric	2 rue de la Font Blanche 63230 Petit Chambois	06 81 74 99 02

3.2 MOYENS MATERIELS

La commune dispose de :

- Un tracteur 120 cv avec fourche et godet
- Un tracteur case 10 cv avec broyeur
- Un camion-benne 3,5 tonnes
- Un car 20 places
- 2 tronçonneuses
- Une débroussailleuse 3 roues
- Une tondeuse
- 20 pelles à feu
- 4 pelles
- Une pioche
- Une masse
- Une motopompe
- Un groupe électrogène
- Une épareuse
- Une pompe de relevage



Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Berger
Levisuit

ID : 063-216302190-20231130-AA202326-AR

4

LES ANNEXES

4.1 ANNUAIRE DE CRISE

AUTORITES LOCALES

QUALITE	NOM	TELEPHONE	OBSERVATIONS
Préfet	M. Philippe CHOPIN	04 73 98 63 63	
Sous-préfet d'Issoire	M. Bertrand DUCROS	04 73 89 07 76	
Président du conseil départemental	M. Lionel CHAUVIN	04 73 42 20 20	
Président de la ComCom DOMES SANCY ARTENSE	M. Alain MERCIER	04 73 65 87 63	
Maire commune de SAINT PIERRE LE CHASTEL	Mme Janette VIALETTE-GIRAUD	04 73 88 95 80	
Maire commune de SAINT OURS	M. Stéphane PONCE	04 73 88 72 13	
Maire commune de GELLES	M. Luc GOURDY	04 73 87 80 20	
Maire commune de SAINT PIERRE ROCHE	M. Joël FLANDIN	04 73 65 93 19	
Maire commune OLBY	M. Samuel GAUTHIER	04 73 87 10 77	
Maire commune de CEYSSAT	M. Gilles ALLAUZE	04 73 87 11 04	

SERVICES DE SECOURS

QUALITE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
Gendarmerie Nationale	17 04 73 88 70 01 (Pontgibaud)	
Sapeurs-pompiers	18	
SAMU	15	

AUTRES AUTORITES

QUALITE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
Direction Départementale des Territoires (DDT)	04 73 43 16 00 (standard)	
Agence Régionale de Santé (ARS)	04 72 34 74 00 (standard)	
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne Rhône-Alpes (DREAL)	04 73 43 16 00 (Clermont-Ferrand) 04 26 28 60 00 (Lyon)	
Conseil départemental - Direction Routières et Aménagement territorial DRAT Sancy	04 73 81 23 36 (La Bourboule)	
Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)	04 73 42 14 96 (Site de Marmilhat)	
Service de prévision des crues		www.vigicrues.gouv.fr
Police de l'eau	04 73 43 16 00 (standard DDT)	
EDF	09 72 67 50 63	Urgence dépannage
ENEDIS	08 11 01 02 12	



4.2 MODELES DE DOCUMENTS

MAIN COURANTE

HEURE	ORIGINE DE LA DEMANDE / MESSAGE	DEMANDE / MESSAGE	SUITE DONNEE	HEURE	OBSERVATIONS



Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Berger
Levrault

ID : 063-216302190-20231130-AA202326-AR

HISTORIQUE DES EXERCICES

DATE	TTHEME DE L'EXERCICE	OBSERVATIONS